

# CHARGE DE MISSION MOBILITE DURABLE

## SYNTHESE DE L'OFFRE

<b>Employeur :</b>	PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
<b>Grade :</b>	cadres d'emploi des rédacteurs
<b>Référence :</b>	004210400268519
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	08 avril 2021
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/06/2021
<b>Date limite de candidature :</b>	09/05/2021
<b>Service d'affectation :</b>	Ingénierie territoriale

## LIEU DE TRAVAIL

<b>Département du lieu de travail :</b>	Alpes-de-Hte-Provence
<b>Lieu de travail :</b>	04000 DIGNE LES BAINS

## DETAILS DE L'OFFRE

<b>Emploi fonctionnel :</b>	Non
<b>Grade(s) :</b>	Rédacteur, Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe, Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Famille de métier :</b>	Autre
<b>Métier(s) :</b>	Autre
<b>Descriptif de l'emploi :</b>	

Sous l'autorité du responsable du service ingénierie territoriale, le chargé de mission Mobilité Durable :

- Accompagnera la collectivité en tant qu'autorité compétence organisatrice de la mobilité (AOM), dans la réflexion et la mise en place de projets concourant au développement des modes de déplacements terrestres non motorisés et des usagers partagés des véhicules terrestres à moteur.
- Devra promouvoir la mobilité douce auprès des différents acteurs du territoire et les accompagner dans la mise en place de projets engageant un moindre recours à l'utilisation d'un véhicule individuel. Notamment agir pour faciliter les déplacements domicile/travail du personnel des entreprises du territoire.
- Devra également avoir un travail sur la mobilité solidaire et le développement de pôles d'échanges multimodaux. Fournir une expertise en matière d'éco-déplacement dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement de la collectivité et pour le compte de la collectivité.
- Participera à la mise en œuvre du PCAET dans ses actions mobilité.
- Devra assurer une veille technique et juridique sur les évolutions et innovations dans le domaine de la mobilité durable.
- Devra également participer à toutes les réunions (groupe d'experts LEADER, Commissions Environnement et Aménagement de l'Espace, Bureau, Conférence des Maires, Conseils Communautaires) et cela en fonction des nécessités.

### **Profil demandé :**

Diplôme requis :

Licence 3 ou Master 1 ou 2 Urbanisme/développement local/aménagement du territoire/stratégies territoriales/mobilité.  
Permis B obligatoire

### **Savoirs :**

- \* Source d'information sur la mobilité
- \* Connaissances des déterminants du choix modal
- \* Modèles économiques des différents services de mobilité Interactions entre urbanisme, aménagement et déplacements
- \* Outils cartographiques
- \* Méthodes d'analyse, d'exploitation et de synthèse des informations

### **Savoir - faire :**

- \* Conduite d'opérations en mode projet
- \* Autonomie dans l'organisation du travail
- \* Conduite de réunions
- \* Argumentaires sur les incidences d'une mobilité alternative au véhicule individuel
- \* Outils cartographiques
- \* Techniques d'enquêtes
- \* Ecoute et reformulation
- \* Communication

### **Savoir être :**

- \* Esprit d'équipe

- \* Pédagogue
- \* Rigueur
- \* Méthode

**Spécificités :**

Déplacements réguliers sur les lieux de réalisation des projets de PAA et ponctuel au conseil régional.

Permis B

**Rémunération indicative :** (modulable selon le profil et l'expérience) : 1600 € net mensuel

**Recrutement :** par voie statutaire ou à défaut et par dérogation chargé de mission catégorie B – contrat CDD 2 ans – période d'essai 2 mois.

**Action sociale :** titre restaurant après 6 mois de présence effective , valeur faciale 7.80 € (participation patronale 60%)

**Contact et informations complémentaires :**

Véronique Chaix - Ressources humaines

**Courriel :** [veronique.chaix@provençalpesagglo.fr](mailto:veronique.chaix@provençalpesagglo.fr)

Alexandre Nevieré – service ingénierie

**Courriel :** [alexandre.nevieré@provençalpesagglo.fr](mailto:alexandre.nevieré@provençalpesagglo.fr)

**Téléphone :** 04 92 32 05 05

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.